



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax : 03 89 64 16 61 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Éducation Nationale.

Lundi 2 mai 2011

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2010-2011 est en ligne](#)

CARTE SCOLAIRE L'ACTION CONTINUE !

POUR une autre préparation de rentrée dans le Haut-Rhin,

CONTRE les suppressions de postes et les fermetures de classes,

POUR une relance du service public d'Éducation.

Après le rassemblement du mercredi 6 Avril devant l'Inspection Académique à COLMAR qui a réuni des collègues, de nombreux parents et des élus déterminés,

les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUipp) appellent à un nouveau rassemblement :

Lundi 2 mai 2011 à 17h devant le Conseil Général à COLMAR

(100 avenue d'Alsace).

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) se réunit ce jour et émettra un avis sur les fermetures et les ouvertures dans des écoles et sur les dotations horaires dans les collèges du Haut-Rhin.

SOMMAIRE

1) La provocation de la semaine : Dégraissons le mammoth avec l'homme TRON.

2) Carte scolaire : une motion de l'association des Maires ruraux du Haut-Rhin.

3) Carte scolaire : un texte d'un élu sur la fermeture des écoles de village.

4) Accès Hors Classe PE rentrée 2011.

5) Gel des salaires pour les fonctionnaires en 2012.

6) EVS : les prud'hommes sanctionnent lourdement l'Éducation Nationale.

1) La provocation de la semaine : Dégraissons le mammoth avec l'homme TRON.

A l'occasion d'un chat sur le site du Monde, Georges TRON, secrétaire d'Etat à la fonction publique, a défendu les suppressions de postes dans l'éducation.

Interrogé sur les suppressions de postes, le ministre a répondu par ses souvenirs personnels. " , j'ai fait toute ma scolarité avec des classes d'entre 35-40 enfants chaque année'.. Sur les RASED il ne manifeste pas de regret de leur disparition. "J'ai toujours considéré que les RASED correspondaient à l'accompagnement de situations individuelles en consacrant, certes, des moyens fort importants – un enseignant pour un élève –, mais en se focalisant à mon sens de façon excessive sur le problème comportemental de certains élèves". Le "t'chat" du journal Le monde : http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/04/27/18-000-professeurs-du-primaire-sont-sans-relations-d-enseignement-avec-des-enfants_1513674_823448.html

2) Carte scolaire : une motion de l'association des Maires ruraux du Haut-Rhin.

Cette motion critique la gestion uniquement comptable de l'Éducation Nationale.

LIRE sur notre site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1972>

3) Carte scolaire : un texte d'un élu sur la fermeture des écoles de village.

Ce texte très fort est l'œuvre de Pino RAMI (adjoint au Maire de Seppois le Haut) afin de lutter contre une fermeture de classe dans son école.

LIRE sur notre site <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1969>

4) Accès Hors Classe PE rentrée 2011.

Départ Hors-classe : très insuffisant !

Dans le Haut-Rhin 51 places pour la rentrée 2011

Nombre de places dans chaque département pour la rentrée 2011 :

http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Acces_a_la_Hors_classe_rentree_2011_contingent_par_departement.pdf

Données pour le Haut-Rhin : 37 départs en 2008, 48 en 2009, 49 en 2010.

Pour la rentrée 2010, le dernier promu était classé 74ème avec un barème de 41 et une AGS de 33,242.

Le SNUipp-FSU revendique pour tous les PE l'accès à l'échelon terminal de la hors-classe.

Or aujourd'hui, moins de 15% d'entre eux partent à la retraite après l'avoir atteint alors que c'est le cas de plus de 63 % des certifiés et surtout plus de 62 % des PE partent sans atteindre le 11ème échelon.

CONDITIONS REQUISES

Sont promouvables dans la Hors-Classe, les P.E. ayant atteint le 7ème échelon avant le 1er septembre de l'année scolaire. Ils doivent être en activité, en détachement ou mis à disposition. Aucune condition d'âge n'est imposée pour l'accession à la hors-classe. Aucun dossier de candidature n'est à déposer.

ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT.

Le tableau d'avancement est établi après avis de la CAPD. Une note de service annuelle établit les éléments (barème,...) pris en compte.

BAREME :

- 2 points pour chaque échelon acquis avant le 1er septembre.
- note affectée du coefficient 1.
- exercice des fonctions en ZEP : 1 point supplémentaire est attribué pour les personnels exerçant en ZEP depuis au moins trois ans sans interruption. (la totalité du service doit être effectuée en ZEP)

PREPARATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT :

En cas d'égalité de barèmes, les P.E. sont classés en fonction de leur AGS.

CONSULTATION DE LA CAPD.

Le tableau d'avancement est soumis pour avis à la CAPD restreinte composée des représentants du corps des P.E. et d'un nombre égal de représentants de l'administration. Une liste complémentaire est établie dans la limite de 50% de la liste principale. ATTENTION : pour les personnels détachés, il convient de les nommer, dans l'attente d'avoir la certitude qu'ils ne réintégreront pas le département durant l'année scolaire. Dans ce cas, il conviendra de nommer P.E. hors classe des enseignants inscrits sur la liste complémentaire de façon à pourvoir les emplois ainsi libérés.

NOMINATION ET CLASSEMENT :

Date d'effet de la hors classe : 1er septembre. Les P.E. qui accèdent à la hors classe sont classés à un échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui perçu dans la classe normale (voir art 25 du décret du 1er août 1990 modifié)

5) Gel des salaires pour les fonctionnaires en 2012.

« Le gouvernement fait le choix de ne pas augmenter le point d'indice pour 2012, et ce comme pour 2011 », annoncent François Baroin, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'État, et son secrétaire d'État Georges Tron, mardi 19 avril 2011, à l'issue d'une réunion sur les salaires dans la fonction publique avec les organisations syndicales à Bercy. La non-revalorisation du point d'indice des salaires des fonctionnaires pour 2012 fait suite à une première année de gel en 2011 ; le point d'indice avait été relevé de 0,5 % en juillet 2010. « C'est une mesure responsable vis-à-vis de nos finances publiques », déclare François Baroin. Opposés à cette annonce, les huit syndicats de

fonctionnaires ont quitté prématurément la réunion (FSU, FO, CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC, Unsa, Solidaires), au terme d'une heure et demi de discussions avec les ministres.

Georges Tron, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, veut en revanche « relativiser le poids du point d'indice » dans la rémunération globale des fonctionnaires. « C'est désormais un élément parmi d'autres de l'évolution du pouvoir d'achat et du niveau de rémunération des fonctionnaires », ajoute François Baroin, assurant que le pouvoir d'achat des agents publics « a augmenté de plus de 10 % depuis 2007 ». **LA SUITE** sur notre site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1973>

6) EVS : les prud'hommes sanctionnent lourdement l'Éducation Nationale.

Le conseil des prud'hommes d'Angers vient de condamner le lycée David d'Angers (qui est l'employeur officiel des EVS) à payer 14000 € à chacun des 28 EVS qui l'avaient poursuivi pour absence de formation au cours de leur contrat. Cela représente environ 450 000 € à la charge de l'Éducation Nationale qui, nous l'espérons, ne va pas contraindre le lycée David à payer ces sommes sur ses fonds propres.

En effet, la loi instituant les contrats d'avenir (statut sous lequel ont été embauchés la plupart des EVS) prévoyait une obligation de formation pour ces personnels. L'Éducation Nationale n'ayant pas prévu les financements pour ces formations s'en était carrément dispensée. C'est pour cette raison que 28 EVS (dont deux encore en activité), assistés par maître Bougnoux et maître Content ont saisi le Conseil des Prud'hommes. **LA SUITE** sur notre site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1970>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>